

## Lettre ouverte du maire à la population

Crousène, Crousen,

Depuis des années *lou Crousen* est un journal local qui donne des informations sur la vie de la commune, parfois aussi sur un thème lié à l'histoire ou à la nature qui nous environne. Mais c'est aussi un lien social entre tous les habitants qui se sentent attachés au devenir de la commune dans laquelle ils ont choisi de vivre. Ou un lien avec la commune pour ceux que la vie a éloigné de notre vallée. Et c'est bien dans cette direction que la nouvelle équipe municipale souhaite continuer à faire vivre *lou Crousen*.

Cependant, aujourd'hui vous me permettez de faire une entorse à cette règle car la situation est préoccupante. Il me paraît normal de vous fournir dans le cadre de la transparence que l'on s'est engagé à vous donner tout au long de notre mandat, les dernières informations venant de la communauté de communes Piémont Cévenol.

Tout le monde se souvient qu'après les élections de janvier et la démission du maire André Alègre, la volonté de celui-ci de conserver sa place de vice-président de la communauté de communes avait été sujet à un débat de fond pour savoir qui devait représenter la population de Cros dans cette institution où la commune n'a qu'un seul représentant.

Est-ce que ce devait être le nouveau maire élu avec les deux tiers des voix des électeurs ou l'ancien maire dont les habitants avaient désavoué massivement la manière de gérer les affaires communales.

Certes une circulaire ministérielle lui permettait de conserver son poste mais le simple respect de la démocratie et de l'honneur de l'élu auraient dû lui faire admettre qu'il devait démissionner de sa représentation à la communauté de communes.

Il a choisi de privilégier ses intérêts personnels qu'ils soient financiers ou autres plutôt que la volonté des électeurs, je ne pense pas qu'il sorte grandi de ce choix.

Pour sortir de ce problème il nous avait été proposé d'avoir exceptionnellement deux représentants au « Bureau Communautaire » qui est l'assemblée où sont votées toutes les décisions prises par la communauté de communes : l'ancien maire qui ne veut pas démissionner et le nouveau maire que la population vient de choisir.

J' avais fait part en son temps de mon opposition à cette proposition « bancale », et refusé à plusieurs reprises la fonction de maire de Cros.

... / ...

Mais pressé par les autorités de tutelle, Préfecture et Sous Préfecture, par les tâches urgentes qu'il était nécessaires de réaliser pour la vie de la commune et qui n'avaient pas été engagées par la municipalité sortante, (entre autre la préparation et le vote du budget 2016, la réparation de la conduite d'eau alimentant le réservoir du mas de Bourguet qui est à sec depuis l'été 2015), et par la responsabilité que j'avais vis-à-vis des habitants qui m'avaient donné leur confiance, j'ai finalement accepté la fonction de maire.

Trois semaines plus tard, le 29 mars 2015 veille de la réunion du « Bureau Communautaire » au cours de laquelle sont débattues les « orientations budgétaires » pour l'année 2016, j'ai appris que le maire de Cros, commune dont les habitants participent au financement du budget de la communauté de communes ne pouvait être présent et que seul l'ancien maire représenterait Cros.

Voilà la situation aujourd'hui, le maire légitimement élu ne peut représenter sa commune dans une collectivité territoriale dont les décisions vont impacter la vie des habitants, et celui dont ils ne voulaient plus pour s'occuper de leurs affaires va continuer à le faire en s'appuyant sur un article d'une circulaire ministérielle.

Où est l'intérêt des habitants ?

Que vaudra moralement pour notre commune les décisions qui seront prises à la communauté de communes ?

Quelle crédibilité pourrons-nous donner à cette institution qui n'est déjà pas toujours bien comprise par les populations si ses conseillers délibérants ne sont mêmes pas représentatif des électeurs ?

Quelle foi pourrons-nous avoir dans le futur à ceux qui ne s'opposent pas dans cette institution à cette situation ?

La démocratie est pourtant une belle conception de la vie commune. Beaucoup se sont battus pour la faire appliquer. Il est bien dommage qu'elle ne soit, dans notre vallée et par le biais d'un vide juridique, qu'une coquille vide.

Tout cela n'est pas acceptable.

Le Maire, Christian Clavel